



**DE
SANSSAC L'ÉGLISE**

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du vendredi 27 août 2021 à 20h30**

Etaient présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames DELMAS Marie-Claude DURAND Claudine, CHACORNAC Emmanuelle, FOURNET-FAYARD Marjolaine.

Avaient donné pouvoir : Monsieur COSME Vincent à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame BLANC Sandrine à Monsieur METHON Rodolphe, Madame GIRAUD Corinne à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame FELGINES Florence à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Absents : Messieurs BARRET Denis, GUILHOT Stéphane.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Mme CHACORNAC Emmanuelle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : 2021-29 Approbation du procès-verbal des décisions du 25 juin 2021

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour

Adopte le procès-verbal des décisions du 25 juin 2021

Affaire n° 2 : 2021-30 Approbation du procès-verbal des décisions du 2 août 2021

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour

Adopte le procès-verbal des décisions du 2 août 2021

AR Prefecture

043-214302333-20210924-2021_38-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Affaire n° 3 : 2021-31 Modification de la délibération 2021-20 concernant le rachat de la parcelle AA116 à l'EPF

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

Suffrages exprimés : 11 voix pour,

2 abstentions : GIRAUD Corinne, JACQUES Cyrille

accepte le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré AA 116.
accepte les modalités de paiement échelonné de 2021 à 2027,
désigne la première adjointe Mme CHACORNAC Emmanuelle, comme signataire de l'acte.
autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,

Affaire n° 4 : 2021-32 Entente intercommunale relative au service de la cuisine en Velay : Adhésion de la commune de Vals-près-le Puy

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

approuve l'adhésion de la commune de Vals-près-le Puy à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay.
valide l'avenant à la convention de l'entente intercommunale.

Affaire n° 5 : 2021-33 Remboursement de frais engagés pour l'enlèvement d'ordures chez un particulier par l'entreprise HEXADE

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

autorise Monsieur le Maire à refacturer les frais payés par la commune à la personne concernée.

Affaire n° 6 : 2021-34 Frais réels de fonctionnement 2020 de l'école de Sanssac et participation de Saint Vidal

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

acte le niveau de frais réels de fonctionnement de l'école de Sanssac sur la base des dépenses réelles engagées en 2020 tels que présentés et à ce jour, non contestés notamment par la commune de St Vidal à 1 800 €,
autorise Monsieur le Maire à saisir le préfet si la médiation sous l'égide de l'AMF et l'AMRF venait à échouer.

Affaire n° 7 : 2021-35 Adoption du règlement intérieur de l'école

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

valide le règlement intérieur de l'école et la notification aux parents d'élèves.

AR Prefecture

043-2143023
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Affaire n° 8 : 2021-36 Adhésion au centre de loisirs de Loudes

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

adopte le principe de l'adhésion à ce service unifié de Centres Aérés
autorise Monsieur le Maire à signer la convention
autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense au budget soit 500 € pour l'adhésion à ce service unifié de Centres Aérés et 1 968 € liés au déficit moyen des années antérieures.

Affaire n° 9 : 2021-37 Vente d'un bien communal à Coyac

Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,

Suffrages exprimés : 13 voix pour,

autorise Monsieur le Maire à céder à Mme DURAND Claudine une partie de la parcelle communale non numérotée située entre les parcelles AN 99, 100 et 584 à Coyac

La séance est levée à 22 h 35.

SANSSAC L'ÉGLISE, le 2 septembre 2021



Le maire,

BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20210924-2021_38-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021